

# FICHE TECHNIQUE

**Situation** A 30 km d'Auch et 9 km de Mirande

**Parking** Au parking du foyer municipal

**Niveau de difficulté** Moyen

**Balilage** Suivre les panneaux jaunes

**Ouverture du sentier :**  
ouvert du 1er avril au 30 septembre

## A voir en chemin\*

**Eglise paroissiale Notre-Dame de Belloc**

**Chapelle Saint-Clamens (monument historique)  
du XIème siècle :**

- Chapelle romane et son sarcophage date du IIIème siècle.

Possibilité de visite pour les groupes : 06.28.49.63.37

\* Pour plus de renseignements, un livret marche et patrimoine réalisé par l'association ACTA est en vente dans tous les lieux publics du territoire. Pour vous le procurer informations sur le site d'ACTA : [www.acta32.free.fr](http://www.acta32.free.fr)

## Les à Côtés

### Où boire et manger ?

Ferme Auberge  
« La vieille étable »  
32300 Saint-Médard  
Tél: 05.62.66.60.38

### Où dormir ?

Gîte « A Lagrange »  
M. et Mme PERRAUD  
"La Grange"  
32300 BERDOUES  
Tél : 05.62.66.56.62

Camping "La Hourguette"  
Mme Schuite Sieske  
Lieu-dit La Hourguette  
32300 Berdoues  
Tél: 05.62.66.58.47

Domaine à Marmande  
Mr et Mme Aronson Charles et Caroline  
Lieu-dit à Marmande  
32300 Berdoues  
05.62.65.74.88 (après 20h00)  
06.03.68.47.14 (pendant les heures ouvrables)

*La communauté de communes édite d'autres sentiers que vous pouvez retirer dans les mairies, restaurants et chambres d'hôtes du territoire ou télécharger sur notre site*

**Communauté de Communes  
Astarac Arros en Gascogne**

19 Avenue de Gascogne – 32730 Villecomtal-sur-Arros  
Tél : 05.62.64.84.51 / Mail : [contact@cdcaag.fr](mailto:contact@cdcaag.fr)

**Antenne :** « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès  
Tél.: 05.62.59.04.48

**Site internet : [www.cdcaag.fr](http://www.cdcaag.fr)**



## Le sentier de Pasquette à Belloc Saint-Clamens

### **Randonnée Pédestre et VTT**



**15 kilomètres de sentier**

Par itinéraire principal :

**Temps de marche 3 h30  
Temps de VTT 1h30**



Entre Auch (30 min) / Mirande (10 min) / Masseube (15 min)



## Départ parking du foyer municipal

1 - Quitter le parking par le chemin du nord, longer le cimetière ; par le chemin de terre longer la mare et pénétrer dans le bois. Suivre le 1er chemin à droite puis le 1er à gauche pour descendre.

2 - A la sortie du bois, prendre à droite. Traverser la route qui vient au village, longer un champ et prendre le chemin de terre en lisière de bois.

3 - Une fois sur la route goudronnée, prendre à droite sur 200 m et ...

4 - ...pénétrer dans le bois par le 1er chemin à droite jusqu'au sommet. Continuer à gauche jusqu'à la route.

5 - Aller tout droit et traverser 2 croisements

6 - Au 3ème, encore tout droit, sur le chemin de terre, traverser la plaine.

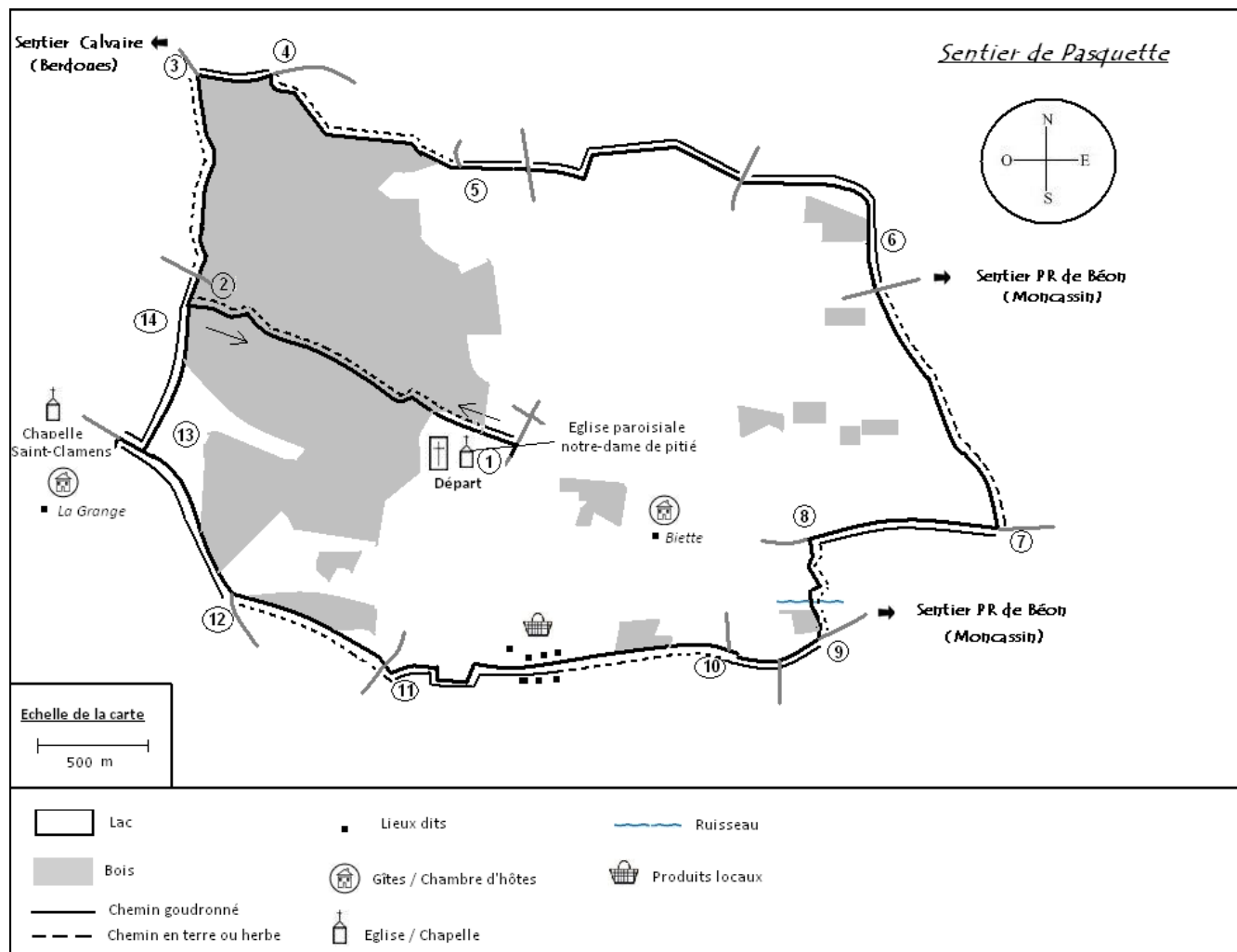
7 - Prendre à droite la route goudronnée sur 700 m.

8 - Descendre à gauche avant la 4ème maison par un chemin de terre ; traverser le ruisseau (ou le petit pont en amont) pour rejoindre l'entrée du bois puis remonter vers le sommet.

9 - Prendre à droite, la route goudronnée. Au virage, aller tout droit par le chemin de terre et remonter vers la ferme.

10 - Suivre le chemin de terre, longer la cour de ferme, emprunter la voie goudronnée sur 500 m.

11 - A l'intersection, aller tout droit et descendre la côte.



12 - en bas, prendre à droite.

13 - ... et au croisement\* encore à droite ...

14 - ... suivre la voie goudronnée et prendre le 2ème chemin forestier à droite, pour remonter au village par le même sentier qu'au départ. (laisser le 1er chemin à droite).

